

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 FEVRIER 2017

..*.*.*.*.*.

Le Conseil municipal s'est réuni le six février deux mil dix sept à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres afférents au Conseil municipal :	15
Membres en exercice :	15
Membres présents :	13

Absentes excusées : Mme PASQUIER Agnès (donne pouvoir à M. VEYLON Philippe) Mme PERRAUT Marylène (donne pouvoir à M. NALTET Jean-Luc)

Compte rendu de la séance du 12 Décembre 2016 : approuvé à l'unanimité

Secrétaire de séance : Mme PUGEAUT Françoise

1. **Divers comptes rendus :**

- **Voirie** : Monsieur le Maire demande à la commission de bien vouloir se réunir afin de recenser au mieux les besoins.

- **Assainissement** :

Le Jeudi 26 Janvier a eu lieu la réunion finale du Schéma Directeur d'Assainissement. Un rapport définitif de l'étude a été présenté oralement. Le rapport de l'Entreprise REALITE doit parvenir prochainement en Mairie.

- **Bâtiments** :

ECOLE :

Les travaux se sont achevés fin décembre comme prévu. Les factures ont été réglées et les demandes de versement de subvention, effectuées. M. le Maire a souhaité faire passer la Commission de Sécurité : la date est fixée au 14 Février 2017 à 16H00.

SACRISTIE :

Les travaux sont terminés. Les factures ont été payées et la Paroisse de la Sainte Trinité a versé comme prévu l'aide de 5000€ accordée en Juin 2016.

ACCESSIBILITE :

Monsieur le Maire fait le compte-rendu des travaux en cours de réalisation. A l'intérieur, les travaux suivent un rythme normal. A l'extérieur, les travaux de maçonnerie ont été ralentis à cause des températures négatives observées pendant 15 jours. Les travaux concernant la mise aux normes des toilettes de la Salle des Fêtes (Salle du Haut) ont commencé aujourd'hui.

Atelier Ebénisterie Saint Pierre :

La chaudière du bâtiment (atelier + bureau) est tombée en panne et on a dû la remplacer la dernière semaine de décembre. Le montant des travaux s'élève à la somme de 11 912.40€.

- **Commerce et artisanat** :

- Comme annoncé lors de la dernière réunion du Conseil, le dernier terrain de la zone artisanale a été vendu à l'Entreprise Horticulture des Petits Bois et l'acte a été signé le 23 décembre dernier.

- Madame MONTERRAT Morgane n'a pas souhaité donner suite à la proposition de location du local situé Rue du 11 Novembre 1918

- Terrain PERNOLLET :

Des projets sont en cours d'étude.

- **Communication et culture :**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme MONIN Carole.

Plan de la Commune : les dernières rectifications sont réalisées le « bon à tirer » doit arriver cette semaine.

Bulletin Municipal : l'étude des devis est en cours ; pendant ce temps les annonceurs et les associations fournissent leurs documents (encart ou article et photos).

- **Personnel Communal :**

Suite à la mutation de Mme LONGEPIERRE Aurélie au 13 Février, les démarches de recrutement ont été effectuées. Monsieur le Maire propose donc la création d'un poste d'adjoint administratif et la suppression du poste de rédacteur occupé par Aurélie. Madame ANTOINAT Noémie sera recrutée au 1er Mars 2017.

- **Cimetière :**

La Commission a entrepris les travaux de vérification des concessions. Monsieur BERLEMONT Thierry, chargé de photographier les concessions, a déjà effectué tout le carré 1 pour que le secrétariat puisse compléter ou créer les données informatiques.

- **Affaires scolaires :**

- Le Conseil Municipal décide de refuser les chèques CESU UP domicile pour le paiement de la garderie du fait que, il y a des frais de gestion onéreux pour la collectivité. Seules, deux familles sont concernées.

- A la demande de certains parents, le Conseil Municipal accepte de revoir le conditionnement des tickets de cantine occasionnels qui sont actuellement vendus par 10. Ils seront donc vendus par 3, par 6 ou par 10, en fonction des besoins. Le prix de 5€ le repas reste inchangé.

- **Syndicat Intercommunal de Curage de la Guyotte :**

Le compte-rendu de la réunion du 05/12/2016 est présenté par Monsieur FRANCOIS Jérôme.

2. DÉLIBÉRATIONS :

- Création d'un poste d'adjoint administratif à plein temps à l'accueil de la Mairie à compter du 1^{er} Mars 2017.
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Conditionnement Tickets de cantine occasionnels
- Suppression chèque CESU UP domicile pour paiement garderie
- Remboursement de caution à Monsieur BECHE Adrien qui a quitté son logement situé 13 Route de Louhans, le 31/01/2017
- Location logement 13 Route de Louhans pour un loyer mensuel de 285.00€ à Monsieur WALDNER Adrien
- Décisions prises par le Maire par délégation :
 - * DIA pour le 13 Route de Chalon
propriétaire: PERRUSSON Christophe
parcelle: section AH N° 108 N°228 contenance : 835 m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.
 - * DIA pour le 9 Route de Chalon
propriétaire: BERNARD née MICHELIN Véronique
parcelle : section AH N° 106 contenance : 1 693 m².

La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption

- * DIA pour le 8 le Vieux Bourg
Propriétaire : BOIVIN Dominique et VERNAY Nathalie
Parcelle : section AI°57, N°174 contenance : 226m2
La Commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption
 - * DIA pour le 15 Route de Saint Germain du Bois
Propriétaire : MONTAVON née COLEY Sylviane
Parcelle : section A°1004, contenance : 1926m2
La Commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption
 - * DIA pour le 7 Lotissement Reure le Château
Propriétaire : BOURCIER Monique
Parcelle : section A°1389, contenance : 1146m2
La Commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption
- Encaissement d'un chèque de 1 774.20€ de GROUPAMA suite à renégociation des contrats.
 - Révision de loyer :
 - 1 – Location MOME Gérard « Zone artisanale » le loyer passe de 363.15€ à 363.35€ au 1^{er} Janvier 2017
 - 2 – Location BONNOT Jeannine « 2 Place du Marché » le loyer passe de 361.30€ à 361.93€ au 1^{er} Février 2017
 - 3 – Location MUJKIC Alvin « 1 Place du Marché » le loyer reste inchangé au 01 Février 2017
 - Marché :

Un marché public a été signé pour la fourniture et la préparation des repas au restaurant municipal le 26/12/2016 à compter du 1/01/2017 pour un an, avec l'Entreprise Saveurs Restauration : - coût du repas : 1.58€ TTC ; frais fixes 35 980.71€ TTC (base de 14 000 repas)

3. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande aux différents groupes de travail de bien vouloir demander des devis afin d'étudier la possibilité d'inscrire leurs prévisions au BP 2017 ou pas.

Repas des Cheveux Blancs le Dimanche 12 Février 2017.

Remise des médailles d'honneur Régionale Départementale et Communale le Lundi 13 Février 2017 à 19H00.

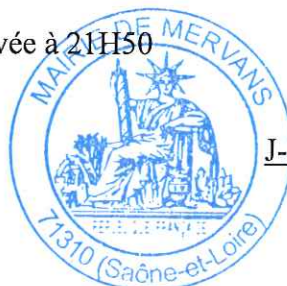
Réunion pour l'organisation de l'Assemblée Générale des Clochers Tors le 08 Février 2017 à 20H30

Invitation au repas dansant de l'Association Jonquille le 04 Mars 2017

Remerciements suite au décès de M. BOIVIN Georges

La séance est levée à 21H50

La secrétaire,
F.PUGEAUT



Le Maire,
J.-L. NALTET

